Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200992-20251217-DEL_05_17122025-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 12 2025
Date de la convocation : 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la convocation** :10 décembre 2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni à la salle associative de l'Espace Multi Accueil, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 08 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; Mme Edith MERRANT ; M. Franck BOTTEREL ; ABSENTS : Mme Emilie JOUAN (excusée, pouvoir à Mme Valérie DANIÉLOU) ; M. Stéphane LAURIOUX ; M. Yoann GUILLAUME ; Mme Alice JOUAN ; M. Wilfried LOISEL SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Edith MERRANT

N°05-17122025 PROJET CLUB HOUSE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

Présenté en séance du 14 octobre dernier, Mr Le Maire remémore le projet d'installation d'une construction modulaire à usage de « Club House » au sein de l'enceinte du terrain de football. Deux demandes de subventions avaient été validées, la première d'un montant de 48 000 € au titre du Contrat de Territoire auprès du Conseil Départemental, la seconde d'un montant de 15 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur auprès de la ligue de Football Bretagne pour un montant de 15 000 €. Il s'avère que le type de construction modulaire n'est pas éligible au contrat de territoire.

Mr Le Maire propose de solliciter une subvention DETR et DSIL pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ESTIMATION DEPENSES		**FINANCEMENT PREVISIONNEL**	
Désignation dépenses	**Montant (HT)**	**Financeurs**	**Montant**
Construction modulaire	70 000 €	**DETR**	24 000 €
		DSIL	25 000 €
Branchements + accès PMR	10 000 €	**Fonds d'Aide au Football Amateur**	15 000 €
		Autofinancement	16 000 €
TOTAL	80 000 €	**TOTAL**	80 000 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200992-20251217-DEL_05_17122025-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté

SOLLICITE une subvention d'un montant de 24 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – et 25 000 € au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)-programmation 2026

AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document afférent aux demandes de subventions susvisées.

Fait et délibéré le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT